

Service de la formation professionnelle
Monsieur
J.-P. Delacrétaz
Adjoint au chef de service
Rue Saint-Martin 24
1014 Lausanne

Lausanne, le 30 avril 2001

T:\DIRCVCI\INFODIR\PREAVIS\PREAVI01\POL0110.doc
JUG/fr

***Nouvelles prescriptions de formation pour le constructeur de bateaux (4 ans)
et l'agent d'entretien de bateaux (3 ans)***

Monsieur,

En réponse à votre consultation, nous vous informons que les membres que nous avons contactés n'ont formulé aucune remarque particulière sur le projet cité en titre.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Alain Maillard
Directeur adjoint

Julien Guex
Sous-directeur